

## **Appel à projets 2024**

### **A destination des associations à vocation régionale**

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 31 mars 2024**

La CARSAT Normandie diffuse un appel à projets pour la réalisation d'actions dans les domaines sanitaires et sociaux suivants :

- **Soutien à la famille et/ou la qualité de vie du patient**
- **Aide aux personnes en situation de handicap**
- **Aide aux personnes en situation de fragilisation sociale et sanitaire**
- **Aide à l'accès aux soins et aux droits**
- **Aide à la prévention de la désinsertion professionnelle**
- **Aide au retour et maintien à domicile des patients après hospitalisation**

#### **Les destinataires de l'appel à projets**

Les dossiers doivent être instruits et adressés par des **structures associatives à vocation régionale**.

#### **Le calendrier**

Le projet doit se dérouler au cours de l'année 2024.

#### **L'objectif général du projet**

L'action financée doit permettre d'améliorer la qualité de vie des patients ou de soulager la famille au cours de l'accompagnement de la maladie en prévention de leur épuisement.

**L'action doit avoir une portée régionale.**

#### **Public cible**

Les bénéficiaires directs de l'action doivent être les patients, les aidants familiaux, les personnes fragiles d'au moins 2 départements normands. Sont exclus les salariés de l'association ou les professionnels.

#### **Critères à respecter**

Le projet doit mettre en application des principes de recherche de qualité :

- Analyse des besoins
- Recherche de partenariat (financier ou organisationnel)
- Définition de l'évaluation de l'action dès la conception du projet :
  - indicateurs quantitatifs et qualitatifs,
  - impact et retombées pour le public cible (taux de satisfaction...),
  - moyens mis en œuvre (humains, techniques),
  - partenariats,
  - couverture du territoire,
  - communication sur l'action....

**Seules les dépenses de fonctionnement sont subventionnables. Elles sont directement imputables à la réalisation du projet.**

## Comment Participer :

### Obligations

Ne pourront être retenus les projets :

- présentés par une association dont la vocation n'aurait pas une dimension régionale,
- relatifs à de l'investissement,
- s'adressant à un public professionnel,
- commencés avant le dépôt du dossier,
- dont le dossier serait incomplet.

### Présentation du projet

Les promoteurs feront leur demande par le biais du site « démarches simplifiées ». Aucune décision ne pourra faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

### Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers doivent être adressés complets à la CARSAT pour le **31 mars 2024**.

### Pièces exigées pour l'instruction du dossier : à joindre impérativement

- Lettre adressée à Monsieur le Directeur de la Carsat Normandie précisant le montant de la subvention demandée (papier ou mail)
- La copie de la déclaration au J.O
- Les statuts
- La composition du Bureau ou du Conseil d'Administration
- Un relevé d'identité bancaire
- Le rapport d'activité le plus récent approuvé
- Le budget prévisionnel de la **structure** signé et daté
- Le budget prévisionnel de **l'action** signé et daté
- Les documents comptables signés et datés (compte de résultat et bilan) les plus récents
- Attestation de vigilance originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser)

### Les budgets devront être datés et signés

#### Contacts :

Céline SIMON ☎ 02.35.03.59.22  
[celine.simon@carsat-normandie.fr](mailto:celine.simon@carsat-normandie.fr)

CARSAT NORMANDIE  
Action Sociale Retraite  
5, avenue du Grand Cours  
CS 36028  
76028 ROUEN CEDEX 1  
[www.carsat-normandie.fr](http://www.carsat-normandie.fr)